



**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE  
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

By e-mail to: - Par courriel au :

[tony.youness@tc.gc.ca](mailto:tony.youness@tc.gc.ca)

Attention: - Attention :  
Tony Youness

**Solicitation Closes - L'invitation prend fin**  
At - à :  
2:00 PM - 14:00  
  
On - le :  
25 avril 2023  
  
Time Zone - Fuseau Horaire :  
Eastern Daylight Time (EDT)  
Heure avancé de l'Est (HAE)

<b>Title - Sujet</b> Services professionnels à l'appui de Microsoft Power Platform.		<b>Amendment No. - N° modif.</b>  2
<b>Solicitation No. N° de l'invitation</b> T8080-220407	<b>Date of Amendment Date de modification</b> 13 Avril 2023	
<b>Address enquiries to : - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Tony Youness  <b>E-Mail Address - Courriel :</b> Tony.youness@tc.gc.ca		
<b>Destination</b> See herein - Voir aux présentes		

**Instructions:** Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

**Instructions :** Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

<b>Delivery required Livraison exigée</b> See herein - Voir aux présentes	<b>Delivery offered Livraison proposée</b> Not applicable - Sans objet
<b>Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print):   La personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :</b>	
<b>Name - Nom</b>	<b>Title - Titre</b>
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## QUESTIONS ET RÉPONSES À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP) ET MODIFICATIONS

### LA PRÉSENTE MODIFICATION DE L'APPEL D'OFFRES EST APPORTÉE POUR :

1. Fournir des éclaircissements et des réponses aux questions du fournisseur potentiel

### QUESTIONS ET RÉPONSES :

<b>Question 2</b>	<p>En date du 3 octobre 2022, le programme de partenariat Microsoft a été retiré et remplacé par le programme de partenariat de solutions Microsoft. Par conséquent, la désignation de société de personnes demandée en vertu de cette exigence n'existe plus. Il n'est pas possible pour les fournisseurs qui offrent des services de dotation de se qualifier pour le nouveau programme de partenaires de solutions. Les exigences du nouveau programme de partenariat sont exclusivement fondées sur des solutions et comprennent, sans toutefois s'y limiter : la création et la mise en œuvre de solutions Microsoft d'entreprise, la croissance de la valeur de consommation mensuelle (VCM) / la croissance des revenus de consommation d'Azure (Azure Consumed Revenue [ACR]) sur tous les clients payés, et en tant que fournisseur de solutions, en ajoutant de nouveaux clients nets au portefeuille Microsoft. Les services d'augmentation du personnel ne sont pas pris en compte dans le nouveau programme. Étant donné que la présente demande de soumissions dans le cadre du SPICT vise les services de dotation, et qu'elle n'est pas fondée sur une solution, et que le Programme de partenariat a été retiré, nous demandons que l'exigence ministérielle MC2 soit supprimée.</p>
<b>Réponse 2</b>	<p>Le Canada a examiné votre demande et modifié le libellé de l'exigence MC2 comme suit :</p> <p>Le soumissionnaire doit respecter l'un ou l'autre des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Tenir un partenariat Microsoft actif (p. ex. : Microsoft Cloud Partner, Microsoft Solution Partner);</li><li>b) Démontrer qu'il était membre du Programme de partenariat Microsoft en 2022, avant le changement de programme</li></ul> <p>Voir la modification A ci-dessous en rouge</p>
<b>Question 3</b>	<p>Afin de valider et de vérifier davantage les services fournis dans l'exigence MC1, où spécifiquement pour Power Apps et d'autres composants de Microsoft Power Platform, Transports Canada pourrait-il envisager d'exiger que le formulaire de référence du client aux fins de l'exigence MC1 soit signé par le client?</p>
<b>Réponse 3</b>	<p>Nous avons examiné votre demande. L'exigence demeure inchangée.</p>
<b>Question 4</b>	<p>Pour l'exigence MC1, la condition n° 3 stipule que « la valeur de chaque contrat doit être d'au moins 3 000 000,00 \$ CAN, taxes comprises ».</p> <p>Nous croyons qu'il s'agit d'une mesure efficace, cependant, pour nous assurer que la valeur du contrat prouve que les services sont alignés sur des PowerApps et une plateforme d'alimentation Microsoft en particulier, Transports Canada pourrait-il confirmer et ajuster l'exigence de ne réclamer que la valeur facturée pour les activités PowerApps dans les domaines techniques seulement?</p>
<b>Réponse 4</b>	<p>Nous avons examiné votre demande. L'exigence demeure inchangée.</p>

<p><b>Question 5</b></p>	<p>En ce qui concerne l'exigence RC2, Transports Canada demande des « autorisations pour l'énoncé des travaux et des tâches des deux contrats, qui décrivent les rôles et les activités qui appuient les solutions Power Apps dans les domaines suivants : Solutions de toile, pilotées par des modèles, portails. »</p> <p>Nous croyons qu'il s'agit d'un critère organisationnel efficace, mais avec certaines des technologies énumérées qui sont relativement nouvelles, et le fait que certains contrats peuvent ne pas avoir les détails requis dans l'énoncé des travaux ou les autorisations de tâches, Transports Canada accepterait-il des lettres de recommandation signées des clients détaillant les services d'applications électriques fournis dans les secteurs précis à accepter en plus ou au lieu des autorisations de tâches ou d'EDT?</p>
<p><b>Réponse 5</b></p>	<p>Le TC accepte de modifier le RC2.</p> <p>Voir la modification B ci-dessous en rouge</p>
<p><b>Question 6</b></p>	<p>Les critères organisationnels obligatoires de l'exigence MC2 indiquent qu'un soumissionnaire doit être Microsoft Business Partner au moment de la clôture des soumissions. Selon le site Web de Microsoft, « <i>un partenaire Microsoft est un fournisseur officiel offrant des services et des produits liés à Microsoft, tels que des services infonuagiques, des applications logicielles, le déploiement de solutions et un support dédié</i> ». Étant donné que la présente DP a été publiée dans le cadre du SPICT, elle cherche à remplir des rôles axés sur les tâches avec pour objectif ultime la capacité d'apporter des ressources hautement qualifiées pour appuyer Microsoft Power Platform. Étant donné que de nombreuses entreprises qualifiées fournissent des services consultatifs et professionnels spécialisés sans se lancer dans la revente de produits Microsoft, cette exigence élimine les entreprises qui seraient autrement admissibles et qui ont, et seraient en mesure de fournir les services requis pour être en mesure de répondre. Le critère RC3, coté par l'entreprise, demande aux fournisseurs de démontrer leur expérience en fournissant le nombre de ressources certifiées Microsoft associées au sein de leur organisation, ce qui correspond aux services demandés dans la DP et devrait démontrer adéquatement que le fournisseur est en mesure de fournir les services sans être un partenaire certifié par Microsoft. SPAC a pour mandat de veiller à ce que les approvisionnements attribués dans le cadre du SPICT soient ouverts, équitables et transparents. L'exigence par la Couronne qu'un fournisseur soit lié par un partenariat avec Microsoft ne correspond pas aux exigences énoncées dans la DP, qui consistent à retenir les services d'analystes de programmation d'ERP et d'analystes de systèmes d'affaires, et ne constitue donc pas une pratique d'approvisionnement équitable.</p> <p>La Couronne pourrait-elle supprimer les critères organisationnels obligatoires de l'exigence MC2 dans leur intégralité? Si la Couronne n'est pas disposée à supprimer l'exigence, la Couronne pourrait-elle fournir une explication expliquant en détail pourquoi un fournisseur doit détenir une licence Microsoft Entreprise?</p>
<p><b>Réponse 6</b></p>	<p>Voir la réponse n° 2 ci-dessus pour la modification de l'exigence MC2.</p>
<p><b>Question 7</b></p>	<p>Le critère organisationnel RC1 demande actuellement aux fournisseurs de démontrer la profondeur de l'expérience des services professionnels organisationnels dans la prestation des ressources Power Apps, mesurée en jours-ressources facturés. Dans le cadre du besoin, Transports Canada demande également une copie du contrat. Étant donné que les contrats non fédéraux ne contiennent pas de descriptions détaillées des ressources et contiennent des renseignements de nature délicate, pour économiser de l'espace dans la réponse et pour démontrer l'expérience des applications électriques, au lieu de fournir les détails complets du contrat, Transports Canada accepterait ce qui suit :</p>

	« Copie de la première page du contrat ET copie de la lettre signée du client décrivant les tâches alignées sur les applications électriques pour les ressources référencées en jours facturés ».
<b>Réponse 7</b>	TC accepte de modifier la RC 1,5. Voir la modification B ci-dessous en rouge

**LA PRÉSENTE DEMANDE EST MODIFIÉE COMME SUIT :**

**Amendments**

- A) SUPPRIMER les critères organisationnels obligatoires MC2 sous la pièce jointe 4.1, partie A : Critères obligatoires de l'organisation — LE SOUMISSIONNAIRE en entier et REMPLACER par :

**Partie A : Critères organisationnels obligatoires — LE SOUMISSIONNAIRE**

<b>MCC#</b>	<b>Critères organisationnels obligatoires</b>	<b>Atteint / Non atteint</b>	<b>Réponse du soumissionnaire (référence à d'autres documents justificatifs inclus dans la soumission)</b>
<b>MC2</b>	<p>Le soumissionnaire doit respecter l'un ou l'autre des éléments suivants :</p> <p>a) Tenir un partenariat Microsoft actif (p. ex. : Microsoft Cloud Partner, Microsoft Solution Partner);</p> <p>b) Démontrer qu'ils étaient membres du Programme de partenariat Microsoft en 2022, avant le changement de programme</p> <p>Une copie doit être fournie au moment de la clôture des soumissions.</p>		

B) SUPPRIMER le critère coté RC1 et RC2 sous la pièce jointe 4.1, partie B : Critères cotés — LE SOUMISSIONNAIRE — LE SOUMISSIONNAIRE en entier et REMPLACER par :

RC#	Critères cotés par l'entreprise	Nombre de points maximal	Attribution des points
RC1	<p><b>Expérience organisationnelle du soumissionnaire en fournissant des ressources pour un nombre minimal de jours facturables</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer la profondeur de son expérience en matière de services professionnels d'entreprise dans la prestation des ressources Power Apps, mesurée en jours-ressources facturés.</p> <p>Des points seront attribués pour le nombre combiné de jours-ressources facturés et justifiés dans les deux contrats de référence utilisés pour appuyer MC1.</p> <p>Pour être accepté, le soumissionnaire doit fournir :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le nom de l'organisation cliente;</li> <li>2. les coordonnées de l'organisation cliente;</li> <li>3. Date de début et de fin du projet référencé;</li> <li>4. Valeur totale des contrats;</li> <li>5. Copie des contrats <b>ou copie de la première page du contrat ET copie de la lettre signée du client décrivant les tâches alignées sur les applications électriques pour les ressources référencées dans les jours facturés</b></li> </ol>	/25	<p>Les points seront attribués de la façon suivante :</p> <p>(7,5 heures = une journée facturable).</p> <p>0 point : moins de 600 jours facturés</p> <p>5 points : 601 – 1 000 jours facturés</p> <p>10 points : 1001 – 1 500 jours facturés</p> <p>15 points : 1 501 – 2 000 jours facturés</p> <p>20 points : 2001-4 000 jours facturés</p> <p>25 points : &gt;4 001 jours facturés</p>
RC2	<p>Le soumissionnaire devrait fournir une copie des *énoncés des travaux et des autorisations de tâches des deux (2) contrats de référence utilisés pour répondre au CO1 afin de démontrer que les tâches précisément accomplies étaient liées au domaine technique 1 ou 2.</p> <p><b>Note : *Si les énoncés des travaux et les autorisations de tâches ne sont pas disponibles, une lettre de référence signée par le client détaillant clairement les rôles et les activités réalisés conformément à l'expérience requise en matière de Power Apps ( (a) Solution Canvas, b) solution basée sur un modèle , et c) Power portails) sera acceptée.</b></p>	/25	<p>*L'énoncé des travaux des deux (2) contrats décrit les rôles et les activités à l'appui des solutions Power Apps dans les domaines suivants :</p> <p>a) canevas : 5 points</p> <p>b) solution basée sur un modèle : 10 points</p> <p>c) portails : 10 points</p>

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.**